

Encadrement Moral

avril 24, 2010

De par leur brièveté compréhensive et leur promulgation divine, les dix Commandements de Dieu (Deut. V, 6–21) présentent de façon insigne le droit naturel connu de tout homme par sa conscience naturelle, et qu'il ne peut ni nier ni braver qu'à son propre péril. Selon le « Commentaire Eleison » de la semaine passée, ce droit naturel rend facile le diagnostic des maux de l'art moderne. De fait, il rend facile le diagnostic d'un tas de problèmes modernes, mais voyons cette fois-ci sa structure, telle que la présentent les dix Commandements, analysés par St. Thomas d'Aquin dans sa Somme Théologique, la 2ae, 100, art.6 et 7.

Le droit est l'ordonnance d'une communauté par son chef. Le droit naturel est l'ordonnance par Dieu de la communauté des hommes avec lui-même, de lui-même avec les hommes. De cette communauté Dieu est le centre et la fin suprême, et alors la première « table de la Loi » présente les devoirs de l'homme envers Dieu (C.1, pas d'idoles, C.2 pas de blasphèmes, C.3 observer le Sabbat), tandis que la deuxième table (C.4–10) énumère les devoirs de l'homme envers son semblable.

Les trois premiers Commandements représentent en ordre descendant d'importance les devoirs de loyauté, de respect et de service envers Dieu. En effet, dit St. Thomas, tout comme pour un soldat dans une armée, le manque de loyauté envers son général, ou la trahison, est plus grave que le manque de respect, qui est pire que de manquer à son service, de même l'homme en face de Dieu doit tout d'abord n'avoir aucun autre dieu (C.1), ensuite n'injurier ni lui ni son nom en aucune façon (C.2), enfin lui rendre le service qu'il demande (C.3).

Quant aux devoirs de l'homme envers son semblable (C.4–10), ce qui prime absolument ce sont les rapports de l'homme avec le père et mère qui lui ont donné la vie. D'où en tête de la

deuxième table de la Loi se place le devoir d'honorer ses parents (C.4). Cet honneur est d'une telle importance à l'existence de la société que sans lui toute société se désagrège, comme nous le voyons se passer aujourd'hui avec ce qu'on appelle la « civilisation occidentale » mais qu'on ferait mieux d'appeler la « désintégration occidentale ».

Quant aux six derniers Commandements, St. Thomas continue de les analyser selon un ordre descendant d'importance. Léser le voisin par ses actions est pire que simplement par la parole, ce qui est plus grave que de le léser seulement en pensée. Quant aux actions qui le lèsent, le mal que l'on fait à sa personne (C.5, pas de meurtre) est pire que celui fait à sa famille (C.6, pas d'adultère), qui est à son tour plus grave que le mal fait à sa propriété seulement (C.7, pas de vol). Léser le voisin par la parole (C.8, pas de mensonge) est pire que le léser en pensée seulement, et là encore en vouloir à son mariage ou à sa famille (C.9, pas de concupiscence de la chair) est plus grave qu'en vouloir seulement à sa propriété (C.10, pas de concupiscence des yeux).

Mais rompre tous les dix Commandements implique l'orgueil – appelé par les anciens Grecs « l'hubris » – qui fait que je m'élève contre l'ordre de Dieu, contre Dieu lui-même. Pour les Grecs, l'hubris était la clef de la ruine de l'homme. Pour nous autres aujourd'hui, cet orgueil qui se répand partout est la clef des problèmes affreux du monde moderne, problèmes insolubles sans Dieu, ce qui depuis l'Incarnation veut dire, sans Notre Seigneur Jésus Christ. Coeur Sacré de Jésus, sauvez-nous !

Kyrie eleison.